

» au siècle, et nous prononçons contre les coupables la peine  
» de l'excommunication. »

Le concile adhéra à toutes les volontés du pape : le lendemain, jour de la troisième session, Sicon fut condamné par contumace; et les prélats qui avaient été dégradés dans les séances précédentes, furent rétablis dans leurs dignités en considération de leur lâcheté; le pontife, pour justifier l'irrégularité de cette action, alléqua l'exemple d'Étienne III, qui avait dégradé et réélu des évêques nommés par Constantin. Ainsi se termina cette saturnale.

Le saint-père fit ensuite couper la main droite au cardinal diacre Jean; il fit arracher la langue et le nez à Azon, proto-scriniaire, et lui fit couper deux doigts de la main droite.

Jean XII ne survécut pas longtemps à ce nouveau triomphe. Une nuit, il fut surpris par un seigneur romain dans les bras de sa femme; et le mari, dans sa fureur, le frappa si violemment à la tête, qu'il lui ouvrit le crâne; le saint-père fut transporté sans connaissance au palais patriarcal, et il mourut huit jours après, le 20 mars 964. Les prêtres firent courir le bruit que Jean s'était battu avec le démon.

Ce prêtre abominable avait souillé la chaire de saint Pierre pendant neuf années entières, et avait mérité d'être nommé le plus scélérat de tous les papes; cependant, ajoute Platine, il y eut des papes encore plus scélérats que Jean XII!

## BENOIT V,

137<sup>e</sup> PAPE.

ROMAIN NICÉPHORE,  
empereur d'Orient.

LOTHAIRE,  
roi de France.

Les Romains persévèrent dans leur révolte contre Othon. — Élection séditieuse de Benoît V. — Othon revient à Rome. — Siège de la ville sainte. — Le pape monte tout armé sur les remparts pour repousser les ennemis. — Famine dans Rome. — Exil et mort de Benoît.

Bien persuadés qu'après avoir tiré l'épée contre un prince, il faut jeter le fourreau, les Romains persistèrent dans leur révolte; et au mépris des serments de fidélité qu'ils avaient faits à l'empereur, ils élevèrent sur le saint-siège Benoît, cardinal diacre de l'Église. Un concours immense de peuple assista à cette élection, et tous jurèrent de défendre le pontife contre la puissance d'Othon, ou de mourir les armes à la main.

Benoît V, Romain de naissance, homme très-recommandable par son savoir et par ses vertus, fut intronisé sans obstacle, l'empereur étant occupé pour le moment aux opérations du siège de Camerino.

Mais lorsqu'il eut appris la révolte des Romains, Othon leva brusquement le blocus et marcha enseignes déployées et sans s'arrêter jusque sous les murs de la ville sainte,

ou plutôt de cette affreuse Babylone de l'Apocalypse. Ses troupes l'investirent de tous côtés, interceptèrent les communications, et empêchèrent qu'aucun homme pût sortir de la place.

Encouragé par Benoît, le peuple supporta avec courage les rigueurs du siège, et combattit vaillamment pour la défense de ses foyers : on raconte que le pape monta lui-même sur les remparts, revêtu de ses habits pontificaux, une hache d'armes à la main, et que du haut des murailles il lançait des anathèmes sur les assaillants et abattait les ennemis qui montaient à l'assaut.

Othon n'en pressa pas moins le siège avec vigueur, et bientôt la famine désola Rome; alors le peuple sentit diminuer son courage avec ses forces; la ville se rendit à discrétion et ouvrit ses portes à Othon et à Léon VIII, le 25 juin 964.

Benoît fut exilé à Hambourg, où il mourut de chagrin : ainsi finirent tous ces troubles, dont l'infâme Jean XII avait été le principal auteur !



## LEON VIII, RÉTABLI PAR L'EMPEREUR OTHON.

ROMAIN NICÉPHORE,  
empereur d'Orient.

LOTHAIRE,  
roi de France.

Concile de Rome. — Cérémonies pour la déposition de Benoît. — Décret en faveur de l'empereur. — Le pontife accorde à Othon l'investiture des évêques et le droit d'élire les papes. — Réflexions sur la servitude des papes envers les empereurs. — Léon permet aux évêques de la Bavière de se marier. — Mort de Léon.

Devenu maître de Rome, Othon força une seconde fois les citoyens à reconnaître pour pape Léon VIII.

Le pontife convoqua aussitôt en concile dans l'église de Latran les prélats et les seigneurs romains, italiens, lorrains et saxons : Benoît V, revêtu des habits pontificaux, fut amené devant les prélats qui l'avaient consacré; et l'archidiacre cardinal Benoît, l'un de ces apostats qui avaient manqué trois fois à leurs serments, osa insulter à son malheur, en lui demandant par quelle autorité et de quel droit il avait revêtu les ornements pontificaux pendant la vie du vénérable Léon. « Ne te souvient-il plus, usurpateur, ajouta » l'indigne archidiacre, que tu as choisi pour chef avec nous » le vénérable Léon, après avoir rejeté de l'Église l'abominable Jean? Peux-tu nier le serment fait par toi à l'empereur ici présent? Réponds, as-tu juré que jamais toi ou les » autres Romains vous n'éiriez et n'ordonneriez un pontife

» sans le consentement du magnanime Othon ou du roi son  
» fils? »

Benoît pâlit en entendant ces interpellations faites d'un ton menaçant; la crainte d'un supplice terrible s'empara de son âme; il tomba à genoux au milieu du concile, et s'écria d'une voix lamentable: « Pardon; mes frères, j'ai failli, ayez pitié de moi. » Le prince, ému à ce spectacle, pria l'assemblée de ne porter aucune atteinte à la vie de l'accusé; il demanda seulement qu'on l'interrogât sur les accusations de simonie et de rébellion.

Ce malheureux pape, l'esprit troublé par la terreur, se traînait sur les genoux en demandant grâce à l'empereur, à Léon VIII et aux évêques; enfin, au milieu de ses sanglots, il avoua qu'il se reconnaissait coupable; il ôta son pallium et tendit en tremblant la fêrule ou bâton pastoral qu'on lui avait mis à la main. Léon le prit, le rompit en plusieurs pièces et les montra au peuple; ensuite il fit étendre à terre le patient, et lui arracha la chasuble et l'étole, en disant: « Nous privons  
» du pontificat et de la prêtrise l'usurpateur du saint-siège,  
» et nous ne lui laissons la vie que par égard pour le sou-  
» verain qui nous a rétabli sur le trône. »

Après ce jugement, Benoît fut chassé du concile; ensuite on s'occupa de rendre un décret par lequel le saint-père, le clergé et le peuple confirmèrent à Othon et à ses descendants le droit de choisir leurs successeurs pour le royaume d'Italie, d'établir les pontifes, de donner l'investiture aux prélats; enfin on décida que dans l'avenir aucune élection de pape, d'évêque ou de patrice, ne pourrait être faite sans le consentement de l'empereur.

Dans cet acte, le saint-père s'autorisait de l'exemple du pontife Adrien, qui avait accordé à Charlemagne, avec la dignité de patrice, l'ordination du saint-siège et le droit de nommer aux prélatures vacantes: ce droit d'investiture devint dans les siècles suivants le sujet de longues contestations entre les souverains temporels et les chefs spirituels de l'Église, qui réclamaient l'indépendance des élections. Cependant il est certain qu'avant même Charlemagne le consentement des empereurs grecs était nécessaire pour l'ordination de l'évêque de Rome, comme l'attestent tous les historiens. Depuis le règne du grand Othon, les élections ne furent pas précisément enlevées au peuple ni au clergé, mais elles furent soumises au contrôle de l'empereur. Quand un prélat était mort, on portait sa crosse et son anneau au prince, qui les donnait à celui qui devait prendre possession du bénéfice; le nouveau titulaire ne pouvait se faire sacrer par son métropolitain qu'après avoir rempli cette formalité. Les autres charges ecclésiastiques étaient conférées par le chef du diocèse, à moins que le prince ne voulût présenter quelqu'un de ses favoris; et il suffisait même aux rois de recommander un de leurs sujets, pour qu'en vertu de cette expectative il fût pourvu à la première vacance. C'est ainsi qu'en usèrent les empereurs d'Occident et particulièrement les trois Othon.

Malgré ces précédents nombreux et incontestables, le cardinal Baronius entreprit de prouver la falsification des deux actes d'Adrien I<sup>er</sup> et de Léon VIII; il déclama avec beaucoup d'aigreur contre le moine Sigebert, qu'il accusait d'avoir fabriqué ces pièces pour favoriser l'empereur Henri IV, dont il soutenait le parti contre Grégoire VII. Si l'on voulait ré-

futer les écrits de Baronius, il suffirait d'observer que les raisons avec lesquelles il combat l'authenticité de l'acte d'Adrien sont complètement erronées; il prétend que dans un de ses capitulaires Charlemagne laisse au clergé et au peuple l'élection libre de leurs évêques; mais ce capitulaire, attribué au grand empereur, est au contraire de son fils Louis le Débonnaire, comme l'a prouvé dans le second volume de ses conciles le savant et consciencieux Père Simon. L'acte d'Adrien, cité plus de cent quarante ans après dans un décret rendu par Léon sur le même sujet, se trouve encore dans Gratien, quoique les écrits de cet historien aient été corrigés et falsifiés par Grégoire XIII.

Léon VIII n'ayant plus de compétiteur, gouverna encore l'Église pendant un an et quatre mois; il mourut au commencement d'avril, l'an 965.

Sous son règne, la cour de Rome avait autorisé les évêques de Bavière à se marier; fait remarquable, qui depuis fut tenu dans l'oubli par la politique de tous les adorateurs du saint-siège.

## JEAN XIII,

NICÉPHORE PHOCAS,

JEAN ZIMISCÈS,

ient.

138° PAPE.

LOTHAIRE,

roi

de France.

Intronisation de Jean XIII. — Révolte des Romains. — Le pontife est chassé de son siège. — Il fait assassiner le comte Rofrède, un de ses ennemis. — Othon pénètre en Italie. — Punition des rebelles. — Vengeance exercée par Jean XIII contre le préfet de Rome. — Il fait déterrer le cadavre de Rofrède, le fait traîner dans les boues de la ville et jeter à la voirie. — Un miracle en Pologne. — Histoire de la conversion des Polonais. — Fanatisme du roi Mieczislas. — Il condamne au supplice du feu les malheureux qui refusent d'embrasser le christianisme. — Les prêtres romains envahissent la Pologne et la soumettent au saint-siège. — Conversion des Hongrois. — Deux femmes changent la religion de la Pologne et de la Hongrie. — Concile de Ravenne. — Métropole de Magdebourg. — Évêché de Prague. — Pèlerinage de Mlada, la vierge de Bohême. — Le pape envoie des légats à Constantinople. — Mépris des Grecs pour Jean XIII. — L'empereur Nicéphore crée de nouveaux archevêchés en Italie. — Miracle éclatant de la chaîne de saint Pierre. — Dunstan, archevêque de Cantorbéry. — Baptême des cloches. — Mort de Jean XIII.

Othon I<sup>er</sup> n'ayant pu gagner l'affection des Romains par sa douceur, se fit au moins redouter d'eux par ses armes toujours victorieuses; aussi, après la mort de Léon VIII, n'osèrent-ils